

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DDEEES 1055 G Subvention (45 000 euros) et convention de partenariat avec l'association Fontaine O' Livres (11e).

**Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Louis MISSIKA,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Convention 2014 entre le département de Paris et l'association FONTAINE O LIVRES ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association FONTAINE O' LIVRES ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence GOLDGRAB, au nom de la 9e Commission, et par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint en annexe, avec l'association FONTAINE O' LIVRES, située au 5, passage Piver 75011 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 45.000 euros est attribuée à l'association FONTAINE O' LIVRES. (5521)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, ligne DF34019 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris. (2014_06318)

